

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CORBIERES MEDITERRANEE**

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE

(à compter du 1^{er} janvier 2026)

De : Attaché principal

Madame La Présidente du CIAS CORBIERES MEDITERRANEE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 92-849 du 2006-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 12/02/2021,

ARRÊTE:

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent administratif principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026.

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1) AUZOLLE Nicolas	Attaché Echelon 8 (sans examen professionnel)	01/05/2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables		1
Inscrits		



Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au **Président du Centre de Gestion de la FPT de l'Aude** pour publicité,
- notifié aux intéressés.

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Sigean, le 19 Mars 2026

La Présidente

Monique CHING

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CORBIERES MEDITERRANEE**

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE

(à compter du 1^{er} janvier 2026)

De : Adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Madame La Présidente du CIAS CORBIERES MEDITERRANEE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 92-849 du 2006-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 12/02/2021,

ARRÊTE:

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent administratif principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2026.

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1) CANDAU Virginie	Adjoint Administratif Echelon 7 (avec examen professionnel)	01/11/2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	
Inscrits		

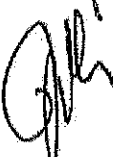
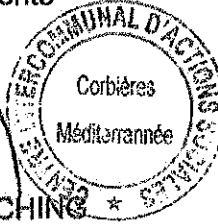
Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la FPT de l'Aude pour publicité,
- notifié aux Intéressés.

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Sigean, le 19 Mars 2026

La Présidente



 Monique CHING